



**Conseil d'administration du 21 juin 2017**

Membres en exercice : 51  
Membres présents ou supplés : 26  
Membres ayant donné mandat : 2  
Nombre de voix : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION n°20170287**  
**ADHESION PERSONNE MORALE**  
**ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA**  
**DOCUMENTATION (ADBS)**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) s'est réuni le mercredi 21 juin 2017 à 09h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC, en présence de :

Présents avec voix délibérative :

M. Lucien AFFORTIT, M. Robert AIGOIN, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Alain ARGILIER, M. Denis BERTRAND, Mme Jeannine BOURRELY, M. Roland CANAYER, M. Xavier CANELLAS représente M. René-Paul LOMI, Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Michèle MANOA, Mme Réjane PINTARD, représente M. François BOURNEAU, Mme Anne-Caroline PREVOT, M. Jean-Michel RIEUTOR représente Mme Lydia VAUTIER, Mme Line ROUSTAN, M. Daniel SEVEN, M. André THEROND, M. Yves VERILHAC, Mme Annie VIU, M. Georges ZINSSTAG.

Avant donné mandat :

Mme Marianne CARBONNIER-BURKARD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE,  
Mme Catherine CIBIEN, présidente du conseil scientifique de l'EP PNC, a donné mandat à Mme Anne-Caroline PREVOT.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'adhésion aux personnes morales suivantes, au titre de l'année 2017 et des années à venir :

- ADBS, pour un montant de 132,00 € TTC en 2017 et 264 € TTC les années à venir.

La directrice,

Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,

Henri COUDERC